

Procès verbal N°1 de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Réunion du : **Lundi 4 Octobre 2021**
A : **18H30 – DGL**

Présidence : Mr Jean René LAPORTE

Présents : Mad Paulette SAINT-PIERRE, MM. BARLAGUET Bernard, Michel CHATELIER, Mr Michel QUENIN

Conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts du District-Gard-Lozère, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales juge en premier et dernier ressort.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire, dans un délai de 5 (cinq) ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire du Comité National Olympique et Sportif Français, en vue d'une procédure de conciliation, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

Ce document comprend 3 pages.

Rappels

Conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts du District Gard-Lozère de Football, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District Gard-Lozère de Football.

Elle a pour compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relative au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est ainsi réunie le 4 Octobre 2021, dans les locaux du dit District, aux fins de se prononcer sur la recevabilité de candidature reçue de Madame CORNUS Christie en remplacement d'un poste vacant, en vue de l'Assemblée Générale Elective du 30 Octobre 2021 concernant l'élection individuelle au Comité de Direction du District Gard-Lozère de Football ainsi que l'élection de la délégation du District Gard-Lozère de Football pour les Assemblées Générales de Ligue de Football d'Occitanie.

L'ensemble des membres de la Commission sont présents et désigne Mme Paulette SAINT-PIERRE en qualité de secrétaire de séance

Election du Comité de Direction du District- Gard-Lozère de Football

Une seule candidature a été soumise à l'étude de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, à savoir celle :

Liste Francis ANJOLRAS	NOM	PRENOM	N° licence
	CORNUS	Christie	1475322944

Après étude des différents documents en sa possession, il apparaît que ladite candidature reçue dans les délais requis, s'avère conforme aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts du District Gard-Lozère de Football, l'ensemble des conditions d'éligibilité étant parfaitement remplies pour l'Assemblée Générale du 30 Octobre 2021.

En conséquence, la commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare recevable ladite candidature en application des dispositions de l'Article 13 paragraphe 3 des statuts du District.

Organisation de l'Assemblée Générale Elective

(sous réserve du maintien de l'Assemblée Générale Elective en présentiel)

L'Assemblée Générale Elective qui se déroulera le Samedi 30 Octobre 2021 en présentiel (signature de la feuille de présence et remise des bulletins de vote des 08H30).

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est saisie, de l'heure de clôture de l'accès à l'Assemblée Générale Elective.

Clôture de l'accès à l'Assemblée Générale Elective

La commission a décidé que la signature de la feuille de présence et la remise des bulletins de vote seront possibles de 08H30 à 10H00, et que ladite Assemblée fermerait ainsi ses portes à 10H00, sans préjudice de la poursuite des opérations de vote pour toute personne présente avant cette heure.

Election de la Délégation du District Gard-Lozère de Football pour les Assemblées Générales de la Ligue de Football d'Occitanie.

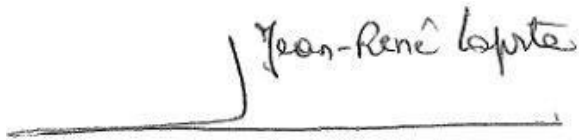
16 (seize) déclarations de candidature individuelle conformément aux dispositions prévues par l'article 12.1.1 des Statuts de la Ligue de Football d'Occitanie, sont soumises à l'étude de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

N° (par ordre alphabétique)	NOM	PRENOM	N° LICENCE	RECEVABILITE
N° 1	ASTRUC	Fabien	1.420.031.028	recevable
N° 2	BARLAGUET	Bernard	1.846.522.372	recevable
N° 3	BERGEN	Bernard	2.543.350.436	recevable
N° 4	BOUTADE	Christian	1.455.310.779	recevable
N° 5	CHAMP	Patrick	1.470.001.304	recevable
N° 6	COLLAVOLI	Marie-Elisabeth	1.455.312.133	recevable
N° 7	D'ANNA	Joseph-Fernand	1.410.021.085	recevable
N° 8	FERCAK	Bernadette	1.405.020.397	recevable
N° 9	FIRMIN	Audrey	9.603.058.371	recevable
N°10	FUGIER	Luc	1.438.922.350	recevable
N°11	GOGLIA	Mennato	1.420.148.572	recevable
N°12	HEBRARD	Daniel	1.410.021.950	recevable
N°13	JEANNEY	Nathalie	2.547.585.625	recevable
N°14	JURADO	Damien	1.411.343.585	recevable
N°15	ROUFFIAC	Jean Marie	1.465.315.101	recevable
N°16	VERA	Frédéric	1.445.324.600	recevable

En conséquence, la commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare recevables ces 16 (seize) déclarations de candidature individuelles et les valide.

Le Président

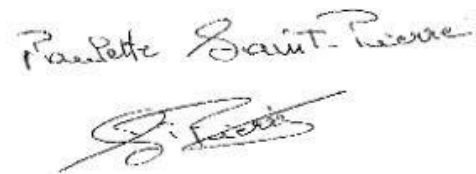
Me Jean René LAPORTE



Handwritten signature of Jean-René Laporte, consisting of the name written in cursive above a horizontal line.

La secrétaire de séance

Paulette SAINT PIERRE



Handwritten signature of Paulette Saint-Pierre, with the name written in cursive above a stylized signature.

Le Membre,

Bernard BARLAGUET



Handwritten signature of Bernard Barlaguet, with the name written in cursive above a stylized signature.

Le Membre,

Michel CHATELLIER



Handwritten signature of Michel Chatellier, with the name written in cursive above a stylized signature.

Le Membre,

Michel QUENIN



Handwritten signature of Michel Quenin, with the name written in cursive above a stylized signature.